

INSTRUCTIONS DE COURSE

Nom de la compétition : SIL Optimist

Dates complètes : 1^{er} novembre 2012 au 3 novembre 2012

Lieu : Loguivy de la mer

Autorité Organisatrice : Loguivy Canot Club

Préambule (Rappel des formalités d'inscription - Extrait de l'Avis de Course type)

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers, précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux.
- 1.4. Les règles de classe Optimist
- 1.5. L'avis de course.
- 1.6. Les présentes Instructions de course et leurs avenants éventuels.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé à la salle des fêtes de Loguivy de la Mer.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée avant 9h30 le jour où elle entrera en vigueur sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est situé à la salle des fêtes
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amenée de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1. Format des courses :

Le format des courses est le suivant :

5.2. Les courses sont prévues selon le programme suivant :

jeudi 1^{er} novembre : 1^{er} signal d'avertissement 14H00 pour courses à suivre

vendredi 2 novembre : 1^{er} signal d'avertissement 11H00 pour courses à suivre

samedi 3 novembre : 1^{er} signal d'avertissement 11H00 pour courses à suivre

dimanche 4 novembre : 1^{er} signal d'avertissement 10H00 pour courses à suivre si

2 manches nécessaires n'ont pas été courues afin de valider l'épreuve.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Pour les benjamins groupe Norisko Paimpol : FLAMME BLANCHE portant le sigle OPTIMIST

Pour les minimes : groupe Eléphant Bleu Paimpol FLAMME JAUNE portant le sigle OPTIMIST

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course sera affiché sur le tableau officiel.

8. LES PARCOURS

8.1. Les parcours sont décrits en **Annexe « Description des parcours »**, en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être laissées ou contournées et leur côté requis.

8.2. Au plus tard, au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer à l'arrière du bateau comité, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

9. MARQUES

9.1. Les marques de parcours sont les suivantes :

Marques 1, 2, 3, 4, 5 : bouées jaunes

9.2. La nouvelle marque, telle que prévue au 12.1 des IC, est la suivante : Bouée rouge

9.3. Les marques de départ: entre bateau comité à tribord et le bateau viseur à bâbord arborant le pavillon orange

Les marques d'arrivée :

Entre le bateau comité arborant le pavillon bleu et orange à tribord et le bateau viseur à bâbord arborant le pavillon orange.

9.4. Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe**.

11. LE DEPART

- 11.1.** La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de départ à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur du comité de départ à l'extrémité bâbord.
- 11.2. Bateaux en attente :** les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ.
- 11.3.** Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 12.1.** Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 12.2.** Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la règle 28.1.

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre le mat arborant les pavillons bleu et orange sur le bateau arrivée à laisser à tribord et le mat du bateau viseur arborant le pavillon orange à laisser à bâbord.

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1.** L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 14.1.1.** La règle P2.3 ne s'applique pas et la règle P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 15.1.** Les temps limites et les temps cibles sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite du 1 ^{er} pour finir	Temps limite du premier pour la marque 1
MINIMES	45 mn	60 mn	20 mn
BENJAMINS	40 mn	60 mn	20 mn

- a.** Temps cible précisé ci dessus. Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la règle 62.1.
- b.** Temps limite du premier bateau pour passer la marque 1 : Si aucun bateau n'a passé la marque 1 dans le temps limite précisé ci dessus, la course sera annulée. Ceci modifie la règle 32.1.
- 15.2.** Les bateaux manquant à finir dans un délai de 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés « DNF ». Ceci modifie les règles 35, A4 et A5.

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1. Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé à la salle des fêtes. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.

16.2. Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour dans sa série.

16.3. Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury, dont l'emplacement est situé au dessus de la salle des fêtes. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.

16.4. Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).

16.5. Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la règle 42 sera affichée.

16.6 Les infractions aux instructions suivantes :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs

ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a).

Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

16.7 Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée

- a. dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille ;
- b. pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour.

Ceci modifie la règle 66.

16.8 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.

17. CLASSEMENT

17.1. Le système de points a minima de l'annexe A s'appliquera.

17.2. 2 courses doivent être validées pour constituer une série.

Le nombre maximum de courses prévues est de 10.

17.3. Courses retirées

a. Quand moins de 3 courses ou au plus 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.

b. Quand 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

c. Le nombre de minimum de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses 2 plus mauvais scores, est de 8.

18. REGLES DE SECURITE

18.1. Contrôle à la sortie et au retour : Emargement au départ et à l'arrivée

18.1.1 Chaque jour l'émargement sera ouvert au moins 1h00 avant le 1er signal d'avertissement de la première course par l'envoi du pavillon B au mat de pavillons situé à la salle des fêtes.

18.2. Le non respect de chaque émargement entraînera une pénalité appliquée à la course du jour la plus proche courue par le concurrent.

- a) Non émargement au départ : DNS et ceci sans instruction (modification règle 63.1)
- b) Emargement retour tardif (créneau de 30 mn) : 10% sans instructions (modification règle 63.01)
- c) Non émargement retour, selon instruction menée par le comité de réclamation sur réclamation ou rapport du comité de course.

18.3. Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19. REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT

19.1. Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité à la première occasion raisonnable.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

20.1. Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un inspecteur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21. PUBLICITE

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice et fournir leur carte de publicité s'il y a lieu (en cas de sponsors personnels).

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par un pavillon LCC

23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

23.1. Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2. La charte des entraîneurs s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs détritues dans l'eau. Les détritues peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

25. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

26. PRIX

Des prix seront distribués en conformité avec le cahier des charges de la classe.

« Une coupe ou une médaille sera remise aux trois premiers garçons et aux trois premières filles de chaque catégorie »

27. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester *en course* relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

Arbitres désignés :

Président du Comité de Course : Bernard Richomme

Président du Jury : Gildas Jannin

Jaugeur d'épreuve : Roland Letertre